

A-2023-015

**6.1 Police Municipale**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal n°A-2023-005 en date du 3 février 2023 autorisant l'entreprise ERT-TECHNOLOGIES à exécuter divers travaux sur les voies de la Commune et à prendre diverses mesures de police de la circulation à cette occasion,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : L'arrêté municipal n°A-2023-005 en date du 3 février 2023 susvisé est abrogé.

**Article 2e** : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- l'entreprise THD64,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur le Chef du service des déchets – CCPN
- M. le Chef de l'Agence Technique

Fait à Boeil-Bezing, le 23 février 2023

L'Adjoint au Maire,

Serge TASTET

